

Le 27 janvier 2025



J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire

**Le lundi 3 février 2025 à 18h00**

**À la Salle des fêtes de Chalvraines**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 à Roches-Bettaincourt
2. Modification de l'objet social de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne ».
3. Ouverture des crédits d'investissement 2025
4. Subvention ESARB
5. Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_1\_2**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 27 Janvier 2025

Présents : 47

Votants : 54

**Titulaires** : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Modification de  
l'objet social de la société  
publique locale « Agence  
d'attractivité Haute-Marne ».**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur COHENDET ROUX Jean Pierre,  
Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs :**

Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion  
Monsieur GUNTHER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur PETIT Didier  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas  
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent  
Madame TRELAT VALLON Françoise a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1531-1 et L. 1524-1 ;

VU le Code de commerce et notamment l'article L. 225-96 ;

VU la Délibération n° 2021\_8\_91 du 15 novembre 2021 ayant approuvé la création de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » ;

VU le projet de statuts modifiés de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » ;

VU le rapport de présentation de la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le Département de la HAUTE-MARNE, les communautés d'agglomération de CHAUMONT et de SAINT DIZIER-DER-BLAISE, les communautés de communes GRAND-LANGRES, SAVOIR-FAIRE, BASSIN DE JOINVILLE, AUBERIVE-VINGEANNE-MONTSAUGEONNAIS, MEUSE-ROGNON, DES TROIS FORETS, les communes de SAINT DIZIER, CHAUMONT, LANGRES, NOGENT, BOURBONNE-LES-BAINS, le Syndicat Mixte du DER et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) PAYS DE LANGRES ont procédé à la création d'une société publique locale dénommée « Agence d'attractivité de la HAUTE-MARNE », sur le fondement des dispositions de l'article L. 1531-1 du CGCT.

CONSIDÉRANT que la société publique locale a pour objet, sur le territoire exclusif de ses actionnaires, de promouvoir et de développer l'offre et l'attractivité touristique et résidentielle, à savoir notamment :

- réaliser des études et missions d'ingénierie répondant aux besoins de développement et de promotion du tourisme et de l'attractivité résidentielle pour le compte des collectivités membres ;

- assurer les missions dévolues au comité départemental du tourisme, telles que définies aux articles L. 132-1 et suivants du code du tourisme ;

- exercer la mission d'office(s) de tourisme, incluant notamment l'ensemble des missions définies par l'article L. 133-3 du code du tourisme, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :

- o l'accueil et l'information touristique ;
- o la promotion touristique ;
- o la coordination des divers partenaires du développement touristique local ;
- o le cas échéant, tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
- o la mise en place de services touristiques ;
- o l'animation touristique ;
- la commercialisation de la destination, de produits touristiques ou de prestations de services ;
- la mise en place d'une conciergerie départementale à vocation résidentielle;
- la gestion et l'exploitation de sites touristiques, d'installations touristiques et de loisirs notamment à billetterie et éventuellement leur aménagement pour le compte des collectivités par convention spécifique.

CONSIDÉRANT que, en raison de la défaillance de la société VALVITAL, la commune de BOURBONNE-LES-BAINS, actionnaire, souhaite confier à la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » la gestion et l'exploitation des thermes de BOURBONNES-LES-BAINS, ainsi que de la résidence Thermotel, sis rue Amiral à Bourbonne-les-Bains (52400) ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge de cette nouvelle activité implique de préciser l'objet social de la société publique locale ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 1524-1 du CGCT, la modification de l'objet social de la société publique locale requiert, à peine de nullité, l'adoption d'une délibération préalable de l'organe délibérant de chaque actionnaire de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » ;

CONSIDÉRANT également que l'article 39 des statuts relatifs au quorum et à la majorité à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) doit faire l'objet d'une modification pour assurer sa conformité avec l'article L. 225-96 du code de commerce pour prévoir que l'AGE statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents

ou représentés. ;

Le conseil communautaire, après délibération, DÉCIDE DE :

- APPROUVER la modification de l'objet social de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne », pour y intégrer :  
« la gestion et l'exploitation de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains (ci-après « l'Etablissement »), ainsi que la résidence Thermotel, sis rue Amiral à Bourbonne-les-Bains (52400). La SPL exerce toutes activités accessoires annexes ou complémentaires concourant au bon fonctionnement de l'Etablissement et à son développement, en ce compris l'exploitation :
  - o des bars et restaurants ;
  - o de l'institut de beauté ;
  - o et de la boutique. ».
- APPROUVER la modification de la majorité à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue à l'article 39 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches et actes nécessaires à la modification des statuts de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne ».

**Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 03/02/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 03/02/2025

Le Président,  
  
Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_1\_3**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 27 Janvier 2025

Présents : 47

Votants : 54

**Titulaires** : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Ouverture des  
crédits d'investissement  
2025**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur COHENDET ROUX Jean Pierre,  
Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs :**

Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion  
Monsieur GUNTHER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur PETIT Didier  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien

Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas  
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent  
Madame TRELAT VALLON Françoise a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



En application des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le Président sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **Budget Principal 95000**

En 2024, le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement au budget général était de 1 024 000€ hors chapitre 16 (« remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de 256 000 € (25% X 1 024 000€)

Les montants prévus, aux budgets d'investissement, sont les suivants :

<i>Prévisions 2024 Chapitre article</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Prévisions 2025 (25%)</i>
<i>Chapitre 20 :</i>	<i>80 000</i>	<i>20 000</i>
<b>202 : Documents urbanisme :</b>	<b>2 500</b>	<b>625</b>
<b>2031 : Etude PLUI</b>	<b>75 000</b>	<b>18 750</b>
<b>2051 : Logiciels JVS</b>	<b>2 500</b>	<b>625</b>
<i>Chapitre 204 :</i>	<i>2 500</i>	<i>625</i>
<i>Chapitre 21 :</i>	<i>941 500</i>	<i>235 375</i>
<b>2111 : Achat terrain :</b>		
<b>21318 : Autres bâtiments maison de santé, bureau</b>	<b>456 000</b>	<b>114 000</b>
<b>2151: Réseau de voirie</b>	<b>100 000</b>	<b>25 000</b>
<b>215731 Bâtiment public</b>	<b>15 000</b>	<b>3 750</b>
<b>21534 Réseau électrification</b>	<b>3 000</b>	<b>750</b>
<b>21568 : Autre matériel et outillage d'incendie</b>	<b>2 000</b>	<b>500</b>
<b>215738 : Autres Matériel</b>	<b>5 000</b>	<b>1 250</b>
<b>2158 : outillage</b>	<b>5 000</b>	<b>1 250</b>
<b>21751 : travaux voirie</b>	<b>310 000</b>	<b>77 500</b>
<b>2181 Installation général</b>	<b>3 000</b>	<b>750</b>
<b>21838: matériel informatique</b>	<b>10 000</b>	<b>2 50</b>
<b>21848 : mobilier:</b>	<b>27 500</b>	<b>6 875</b>
<b>2188 : autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 000</b>	<b>1 250</b>

### **Budget Petite Enfance 95801**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de 227 079,25 € (25% X 908 317€)

Les montants prévus au BP 2024, budget Petite Enfance, concernant les investissements sont les suivants :

<i>Prévisions 2024</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Prévisions 2025 (25%)</i>
<i>Chapitre :20 :</i>	<i>20 000</i>	<i>5 000</i>
<b>2031 : Etude crèches</b>	<b>20 000</b>	<b>5 000</b>
<i>Chapitre :21 :</i>	<i>888 317</i>	<i>222 079,25</i>
<b>21318 : Crèches</b>	<b>870 800</b>	<b>217 700</b>
<b>21838 : Matériel informatique</b>	<b>9 660</b>	<b>2 415</b>
<b>21848 : mobilier :</b>	<b>3 500</b>	<b>875</b>
<b>2188 : Mobilier crèches</b>	<b>4 357</b>	<b>1 089.25</b>

## **Budget Scolaire 95800**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur 110 203,19 (25% X 440 812,76€)

Les montants prévus au BP 2024, budget scolaire, concernant les investissements sont les suivants :

<i>Prévisions 2024</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Prévisions 2025 (25%)</i>
<i>Chapitre 20 :</i>	<i>15 000</i>	<i>3 750</i>
<b>2031 : Etude bâtiment scolaire</b>	<b>15 000</b>	<b>3 750</b>
<i>Chapitre 21 :</i>	<i>425 812,76</i>	<i>106453,19</i>
<b>21312 : Ecoles</b>	<b>169 000</b>	<b>42 250</b>
<b>217312 : Bâtiment scolaire</b>	<b>159 312,76</b>	<b>39 828,19</b>
<b>21831 : matériel informatique</b>	<b>72 500</b>	<b>18 125</b>
<b>21841 : Mobilier</b>	<b>15 000</b>	<b>3 750</b>
<b>2188 Autres matériels</b>	<b>10 000</b>	<b>2 500</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à,

- ACCEPTE les propositions du Président dans les conditions exposées ci-dessus
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- ACCEPTE les propositions du Président dans les conditions exposées ci-dessus
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/02/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 03/02/2025

Le Président,  
  
Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
**Départ** : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

**Arrond.** : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_1\_4**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLES DES FETES DE CHALVRAINES, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 75

Date de convocation du : 27 Janvier 2025

Présents : 47

Votants : 54

**Objet : Subvention ESARB**

**Titulaires** : Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur COHENDET ROUX Jean Pierre,  
Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Monsieur EMPRIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LERAT Marion  
Monsieur GUNTHER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur PETIT Didier  
Madame KOMONS Marie Laurence a donné pouvoir à Monsieur GUILLERMO Sébastien

Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Nicolas  
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent  
Madame TRELAT VALLON Françoise a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Monsieur BARAUX Philippe, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT





L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Communautaire d'autoriser le Président, avant le vote du budget primitif, d'engager des dépenses pour l'année budgétaire à venir dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer en faveur d'une avance de subvention pour l'association ESARB afin de ne pas fragiliser cette structure.

Cette avance se base sur 50 % de la somme versée à l'ESARB pour l'année 2024 soit un montant total de 4 250,25 € respectivement versées comme suit :

Nom de l'association	Subvention versée en 2024	Proposition d'avance 2025
ESARB FOOT	6 300 €	3150 €
ESARB GYM	405 €	202,50 €
ESARB DANSE	1795,50 €	897,75 €
<b>TOTAL</b>		<b>4250,25 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :


**ALLOUE** une subvention de 4 250,25 € à l'ESARB, selon le tableau ci-dessus, correspondant à un acompte de 50 % du budget prévisionnel de ladite convention

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif principal 2025

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/02/2025, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le 03/02/2025

Le Président,  
  
Nicolas LACROIX

